

**La Préfète de l'Allier**  
**Chevalier de la Légion d'honneur**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Chevalier des Palmes académiques**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'instruction administrative  
d'une demande de deux demandes de permis de construire  
déposées par la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  
en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance  
envisagée de 7,7 Mwc, au lieu-dit « Gondailly»  
sur le territoire de la commune de SAINT-GÉRAND-LE-PUY (03150) et au lieu-dit  
« Les Justices » sur le territoire de la commune de MONTAIGU-LE-BLIN (03150)**

**Par arrêté n° 2561/2023 du 11 octobre 2023**, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du **lundi 6 novembre 2023 à partir de 9 heures, jusqu'au vendredi 8 décembre 2023 à 12 heures inclus**. L'arrêté n° 2252 du 7 septembre 2023 portant ouverture de l'enquête publique initialement prévue du 3 octobre 2023 au 6 novembre 2023 est abrogé.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

Les communes concernées par cette enquête sont : Saint-Gérand-le-Puy et Montaigu-le-Blin.

**La présidente du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné, par décision du 8 juin 2023 :**

- Monsieur Alain NERON, cadre retraité de l'industrie, en qualité de commissaire enquêteur titulaire

- Madame Marie-Odile LALOI, en qualité de suppléante.

En cas d'empêchement de M. Alain NERON, la poursuite de l'enquête publique sera transférée sans délai à Madame Marie-Odile LALOI.

Le public est informé de ces décisions.

**Le dossier d'enquête publique est consultable, pendant la durée de l'enquête :**

- sur internet à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)

[Accueil](#) > [Publications](#) > [Enquêtes et consultations publiques](#) > [Consultations publiques en cours](#)

- sur support papier en mairie de Saint-Gérand-le-Puy : **lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi : 9h - 12h**

- sur support papier en mairie de Montaigu-le-Blin : **lundi – mardi - mercredi et vendredi de 9h30 à 12h00.**

- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4837>

Le dossier d'enquête publique comprend un rapport d'étude d'impact environnementale, relatif au projet.

**Les observations et propositions du public pourront être formulées à partir du lundi 6 novembre 2023 à 9 heures, jusqu'au vendredi 8 décembre 2023 à 12 heures, selon les modalités suivantes :**

- sur les registres d'enquête disponibles en mairies de Saint-Gérand-le-Puy et Montaigu-le-Blin, sièges de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture ;

- par courrier transmis à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Saint-Gérard-le-Puy, 2 Rue Maurice Dupont, 03150 SAINT-GÉRARD-LE-PUY

- par courrier transmis à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Montaigu-le-Blin, 1 la Place, 03150 MONTAIGU-LE-BLIN

- par voie électronique à l'adresse suivante :

[enquete-publique-4837@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4837@registre-dematerialise.fr)

- sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4837>

- directement et oralement auprès du commissaire enquêteur, pendant ses **permanences** assurées **les jours suivants** :

**Mairie de Saint-Gérard-le-Puy** : - le **lundi 6 novembre 2023 de 9h00 à 12h00**

- le **mercredi 22 novembre 2023 de 9h00 à 12h00**

- le **vendredi 8 décembre 2023 de 9h00 à 12h00**

**Mairie de Montaigu-le-Blin** : - le **vendredi 10 novembre 2023 de 9h30 à 12h00**

- le **vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023 de 9h30 à 12h00**

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé, donc visibles par tous.

Les observations formulées par voie postale seront annexées aux registres d'enquête tenus à disposition aux sièges de l'enquête en mairies de Saint-Gérard-le-Puy et Montaigu-le-Blin.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairies de Saint-Gérard-le-Puy et Montaigu-le-Blin et sur internet à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Cet avis au public annonçant l'ouverture de l'enquête sera affiché en mairies de Saint-Gérard-le-Puy et Montaigu-le-Blin et sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage de l'aménagement projeté et visible de la voie publique quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de l'enquête.

**Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :**

SOCIÉTÉ PHOTOSOL DEVELOPPEMENT

40/42 Rue de la Boétie

75008 PARIS

Tél. : 06 73 50 97 85

Courriel : [agathe.favry@photosol.fr](mailto:agathe.favry@photosol.fr)